

COMITE DES VOSGES DE TENNIS DE TABLE

Compte rendu de réunion du Comité Directeur

Validé par les membres du comité directeur

BRUYERES le 13 juin 2016 – 18 h 30

Présents : Christophe COSSIN, Essy ERFANI, Isabelle FRIRY, Jean-Paul GUIMBERT, Michel LABRIET, Eric MATHIS, Pascal MEURET, René PARIS, Etienne ROBERT, Jean-François RUIZ, Dominique THIRION (à partir de 22 heures), Allain VOYEN.

Excusés : Martine BRUNSTEIN, Thibaut MILLIOTTE, Hélène THIRION, Jean-Pierre VOYEN, Jocelyne VOYEN, Julien VOYEN.

Absent : Matthieu DIEZ

1- Informations du Président :

Nous venons d'apprendre avec regrets la disparition brutale, à l'âge de 56 ans, de Lionel QUINOT, joueur de BAZOILLES SUR MEUSE, des condoléances ont été envoyées au nom des membres du CD à la famille et au club.

Les **Congrès et Assemblée Générale de la Fédération** ont eu lieu à NANCY du 13 au 15 mai. Lors du Congrès, 5 groupes de travail ont été organisés sur la réforme des territoires pour les représentants des Ligues et Comités Départementaux selon les thèmes suivants : fonctionnement administratif et financier – promotion développement et communication – sportif – formation – équipes techniques régionales.

Information importante : la saisie informatique des **feuilles de rencontre** via l'application GIRPE sera obligatoire pour tous à partir de la saison 2017-2018. La Fédération encourage les clubs à l'utiliser dès à présent même si les feuilles actuelles sont toujours utilisables.

La **réforme territoriale** a été évoquée lors de l'AG du dimanche et les nouveaux principes de gouvernance fédérale précisés. De gros bouleversements sont à prévoir surtout pour les nouvelles Ligues mais probablement pas pour les Comités Départementaux. Le **Conseil Fédéral** sera constitué de 24 élus (dont 25% de féminines), de 15 membres de droit (13 présidents de Ligue de métropole et 2 présidents des DOM-TOM). Le **bureau exécutif** comportera 15 membres élus du Conseil Fédéral (dont 25% de féminines). Pour les Ligues, le **Conseil de Ligue** serait composé d'élus et des présidents de CD membres de droits (ou membres de CD élus délégués). Les quotas de représentation fédérale des Ligues et Comités Départementaux vont changer et la règle sera de 25% de féminines pour les Ligues dès la saison 2016-2017 et au plus tard pour 2020 pour les CD. Rien ne change dans l'organisation des CD pour le moment.

L'Assemblée Générale électorale de la nouvelle Ligue Grand Est aura lieu le samedi 7 janvier 2017. L'Assemblée Fédérale électorale de l'olympiade 2016-2020 aura lieu le samedi 25 mars 2017.

Pas de notification écrite pour l'instant concernant les décisions d'attribution des **subventions du Conseil départemental**. Un montant de 9.700 € pour le Tennis de Table (en baisse de 3%) sera réparti entre les 12 clubs ayant présenté des demandes dans le cadre de la **Charte Sport**. Pour le **CNDS**, les dossiers doivent maintenant être remplis via Internet, dérogation encore cette année pour présenter un dossier « papier » des Clubs et des Comités Départementaux. La DDCSPP avait invité tous les clubs à une réunion à EPINAL le 14 avril afin de préparer la campagne 2016. Trois clubs (ANOULD, THIAVILLE et SAINT DIE DES VOSGES), contre six l'an passé, ont présenté un

dossier papier. Les seuils n'ont pas changé mais les priorités sont de plus en plus ciblées. Pour le CD, la convention pluriannuelle court toujours (dernière année). Pour les Ligues et CDOS, le dossier informatisé est obligatoire. Michel LABRIET est à la disposition des Clubs et des autres Comités pour la saisie des dossiers « e-subvention ». La décision d'attribution du CNDS sera prise lors de la prochaine réunion de la Commission Territoriale en juillet.

Une **réunion de Bureau** a eu lieu le 6 avril dernier à SAINT DIE DES VOSGES lors des Championnats de France des Régions.

Le Comité Départemental des Médaillés nous demande de proposer un **jeune bénévole** impliqué dans le sport (entre 18 et 35 ans) à récompenser.

Belles performances des clubs vosgiens au plus haut niveau puisqu'ETIVAL, avec 2 titres de champion, accède à la PRO A Dames et remonte en N1 Dames, VITTEL remonte en N3 Messieurs, ANOULD remporte le titre en Elite Régionale et accède à la Pré Nationale de Zone Messieurs, et MOYENMOUTIER gagne le titre de R1 et accède à l'Elite Régionale.

Relations avec la Presse : il est toujours très difficile d'obtenir des parutions d'articles dans Vosges Matin. Il faut faire des annonces relances des compétitions à venir et envoyer ensuite les résultats, avec quelques commentaires si c'est possible.

2- Commission Sportive :

La Commission s'est réunie le 7 juin et le compte rendu a été transmis à tous les membres du Comité Directeur.

Dans le **règlement du championnat par équipes**, il faut préciser qu'en Elite Départementale, le juge-arbitre doit être diplômé. Pour la D1 et la D2, indiquer juge-arbitre diplômé ou non.

Pour les **compétitions départementales**, le classement de début de phase sera utilisé lors de l'inscription mais le placement dans les tableaux tiendra compte du classement de début de mois.

Pour le **Challenge Payeur**, possibilité d'inscrire des doubles avec des joueurs de clubs différents mais inscription à l'avance et pas sur place. Un vote est organisé pour savoir comment en comptabiliser les points pour le Challenge : 7 voix pour la comptabilisation de tous les points de doubles avec partage des points si 2 clubs différents, 2 voix pour compter seulement les points des doubles de même club et 0 voix pour ne pas compter les points des doubles.

Les **Interclubs vétérans et féminines** seront organisés sur une seule journée et à la même date. Le CD vote à l'unanimité pour récompenser les 3 premières équipes de chaque catégorie.

La date du **tournoi populaire** n'est pas encore fixée, on en reparlera lors de la prochaine réunion du CD.

René PARIS pose la question du type de balles qui seront utilisées à la prochaine saison. Les clubs feront leur choix en championnat par équipes, on garde les **balles celluloïd** pour les compétitions départementales. Les compétitions nationales se jouent désormais avec des balles plastiques. A ce jour, la Ligue n'a pas encore fait son choix.

Le CD vote à 7 voix pour, 1 voix contre, et 1 abstention, l'obligation de **saisir informatiquement les feuilles de rencontre via l'application GIRPE**. Il ne sera plus nécessaire de les envoyer (poste ou mail) au responsable du championnat par équipes, sauf lorsque le juge-arbitre aura fait un rapport ou en cas d'égalité de points sur la rencontre.

3- Commission Technique :

Groupe Vosges Détection : le 4^{ème} GVD a eu lieu à RUPT SUR MOSELLE le 7 mai. Une dizaine de joueurs seulement avec Jean-François RUIZ et Thibaut MILLIOTTE à l'encadrement, assistés par trois relanceurs.

Le **Stage pour tous** a eu lieu à BAINS LES BAINS du 4 au 6 avril avec Mickaël COLOMBAIN, Ludovic WANIN, Maxime VILLEMEN, Pascal MEURET et Lucas DIEZ à l'encadrement. En l'absence de cadre féminin, une joueuse qui voulait s'inscrire en internat a pu s'arranger pour venir en demi-pension et faire les trajets tous les jours.

Les **Inter-CD** auront lieu les 25 et 26 juin prochains à CHARLEVILLE MEZIERES. Le CD a engagé 2 équipes. René PARIS sera arbitre de la délégation.

Equipe 1 : Teddy EVRARD de THAON CHENIMENIL, Nathan POIROT de RUPT SUR MOSELLE, Noa FLEURANCE d'ANOULD, Nathan MATHIS d'ANOULD, Manon RINGENBACH de FRESSE SUR MOSELLE, Axelle COLLE de RUPT SUR MOSELLE, Eve DIEUDONNE de RUPT SUR MOSELLE et Camille MUNICH de SAINT DIE DES VOSGES, capitaine Jean-François RUIZ assisté de Jean DA COSTA.

Equipe 2 : Malcolm QUILLOT de BAINS LES BAINS, Noah FRANQUIN de DOMPAIRE, Mathis SONNEFRAUD de SAINT DIE DES VOSGES, Margot GEHIN GASPERIN de THAON CHENIMENIL, Lila VENDRELY de RUPT SUR MOSELLE, Audrey ROMANELLO d'ANOULD et Méline SONNEFRAUD de SAINT DIE DES VOSGES, capitaine Thibaut MILLIOTTE.

Emilie SONNEFRAUD et Audrey ROMANELLO seront accompagnatrices.

René PARIS demande à ce que les chambres d'hôtel soient réparties de manière à ne pas faire dormir d'adulte avec des enfants. Il propose également que les voitures au départ de RUPT et EPINAL soient remplacées par un minibus afin de faire des économies.

Le CD vote à l'unanimité l'inscription d'une équipe de 6 joueurs (3 garçons et 3 filles) aux **Internationaux Jeunes de Namur** les 31 octobre et 1^{er} novembre. 2 cadres accompagneront les joueurs. Inscription à faire pour le 20 juin.

Championnat par équipes Jeunes : les benjamins pourront désormais jouer en championnat par équipes adultes. Le championnat Jeunes risque donc de s'appauvrir encore. Une nouvelle formule qui associe GVD et compétition sera mise en place. Le CD vote à l'unanimité la proposition d'organiser le championnat Jeunes par équipes de 2 joueurs (mixité possible) sur 4 journées maximum par phase, les samedis de championnat à partir de la 3^{ème} journée. Ce championnat sera couplé avec des regroupements techniques. Les regroupements seront toutefois ouverts aux jeunes ne participant pas au championnat Jeunes.

4- Commission Arbitrage :

Depuis la dernière réunion, 6 manifestations ont été organisées.

Challenge Payeur le 10 avril à BAINS LES BAINS avec Allain VOYEN, Eric MATHIS et Jean-Pierre VOYEN au juge-arbitrage et UZEMAIN et VITTEL en aide à l'arbitrage. Le CD valide l'organisation et le club recevra une indemnité de 150 €.

Championnat des Vosges jeunes et adultes les 16 et 17 avril à RAON L'ETAPE, Jean-Pierre VOYEN, Allain VOYEN, Eric MATHIS le samedi assistés d'Essy ERFANI le dimanche comme juges arbitres, avec les clubs de GOLBEY, THIAVILLE, EPINAL et SAINT DIE le samedi et CHARMES, RUPT SUR MOSELLE, ETIVAL le dimanche en aide à l'arbitrage. Le CD valide l'organisation et le club recevra une indemnité de 264 € (150+114).

Tournoi populaire le 14 mai à RUPT SUR MOSELLE : pas de juge arbitre désigné, le CD valide l'organisation et le club recevra une indemnité de 114 €.

Challenge jeunes de printemps le 15 mai à RUPT SUR MOSELLE, Jean-Pierre VOYEN, Martine BRUNSTEIN et Isabelle FRIRY au juge-arbitrage avec VAGNEY, FRESSE SUR MOSELLE, THAON CHENIMENIL et REMIREMONT en aide à l'arbitrage. Le CD valide l'organisation et le club recevra une indemnité de 150 €. La facture de buvette n'a pas été envoyée comme prévu et reste à régler. Martine BRUNSTEIN fait don de sa prestation d'arbitrage et Isabelle FRIRY partagera la sienne avec Hélène THIRION qui a fait le travail de préparation de la compétition.

Titres départementaux le 29 mai à THIAVILLE avec Philippe LEMOINE au juge-arbitrage. Le CD valide l'organisation et le club recevra une indemnité de 114 €.

Finales de Coupes de Vosges le 3 juin à CORCIEUX, Christophe COSSIN au juge arbitrage. Le CD valide l'organisation et le club recevra une indemnité de 70 €.

5- Commission Développement :

-Point Licenciés Licenees trad. et promo, autres titres de participation au 12/06/16

Bilan licences traditionnelles – 29/2015

- 11 clubs en progression, 5 à effectif constant, le reste en négatif (ANOULD et THIAVILLE 23/29)

Bilan licences promotionnelles – 524/2015, ce bilan doit encore évoluer (SAINT DIE DES VOSGES, BAINS LES BAINS, REMIREMONT, ETIVAL, déficit >25 licences)

Licences événementielles

Actions 2015

-CD 88 : Usépiades 2015 68, Baby'ping 29, Tournoi populaire 10	107 licences
-GOLBEY Téléthon 43	43 licences
-SAINT DIE DES VOSGES Forum sports 35	35 licences
-MIRECOURT Action promo : 11, tournoi 1 gars 1 fille 18	29 licences
-DOMPAIRE rencontre scolaire 18	18 licences
-BRUYERES centre aéré 14	14 licences
-EPINAL vital sport 5	5 licences
TOTAL	251 licences

Il faut ajouter les licences saisies depuis la LLTT, suite au Lorraine Ping Tour organisé par le CD à l'occasion du salon de la gourmandise, et du téléthon de GOLBEY 2014 qui a été saisi sur 2015, ce qui porte le nombre de licences saisies sur le CD 88 à 627.

-Compte rendu tournoi populaire

Tournoi organisé en marge du deuxième challenge des jeunes organisé à RUPT SUR MOSELLE. Préparation : diffusion de l'information à tous les clubs CD88 par Mail. Information diffusée par courrier avec affiche à tous les collèges de la vallée de la Moselle, depuis ELOYES à LA BRESSE, LE VAL D'AJOL, aux écoles primaires des environs de RUPT SUR MOSELLE, aux Foyers ruraux pratiquant le tennis de table, aux associations autres pratiquant le tennis de table (BRU, CGL LE THILLOT, JUSSARUPT, ARCHES, LE VAL D'AJOL...), soit une vingtaine d'envoi.

Retour : **Inscriptions avant le tournoi** : 3 inscriptions club de FRESSE SUR MOSELLE, 5 inscriptions Foyer rural de RELANGES, 4 inscriptions de l'association sportive de BRU.

Inscription sur place : 1 habitant d'EPINAL.

Tournoi regroupant donc 13 participants, 10 licences événementielles saisies

Organisation du tournoi : Etienne ROBERT et Cyril COLLE qui a réalisé les tableaux : base tableau de 16, ensuite classement pour les 8 premiers selon tableau 16 et classement des 5 suivants par une poule à 5 joueurs. Début tournoi : 14h00, fin tournoi : env. 17h00. Excellente ambiance, les participants ont apprécié. Une récompense a été remise à chaque joueur (challenges et médailles, excédents des compétitions jeunes).

Bilan donc très mitigé de l'opération, ***point positif*** : ***la présence de deux associations pratiquant le TT loisir, des contacts intéressants ont été pris.***

-Compte rendu participation aux Usépiades

1^{ère} journée effectuée le mercredi 1^{er} juin à CELLES SUR PLAINE, groupes de 6 à 9 enfants avec 3 ateliers mis en place. ***Matériel*** : mise à disposition des clubs de THIAVILLE, de DOMFAING et du CD88, ***bénévoles*** du CD88 et du club de THIAVILLE.

2^{ème} journée le mercredi 15 juin, sur les bases de l'organisation de la première journée, participation prévue de la LLTT (Pierre LEGENDRE en renfort), organisation prévue à LUVIGNY.

-Visite nouveaux clubs

Nous avons visité deux clubs pratiquant le Ping en loisir en vue d'une éventuelle affiliation à la FFTT.

LE VAL D'AJOL (Balle Ajolaise) : bonne dynamique de l'association, bonnes conditions matérielles, connaissance de la FFTT par différents dirigeants qui ont pratiqué ou pratiquent encore le TT en championnat.

Foyer rural de MADON-ILLON (réunion à BEGNECOURT) : conditions matérielles permettant d'évoluer aux premiers niveaux départementaux, potentiel jeunes important qui pratiquent en « championnat foyers ruraux ». Liaison avec le club de HADIGNY LES VERRIERES également foyers rural. Bon accueil, on note un intérêt certain, voir la suite.

-Point sur la bourse développement

Pour l'instant tout n'est pas saisi, notamment au niveau des actions promotionnelles et des effectifs licenciés.

Une relance sera faite avec pour délai maxi le 1^{er} juillet.

-Carte Zap 88

12 clubs bénéficiaires pour un total de 64 licences : THAON CHENIMENIL (14), ANOULD (11), DOMFAING BRUYERES, SAINT DIE DES VOSGES (6), LA HOUSSIERE, LA BOURGONCE, MIRECOURT (4), ETIVAL, VAGNEY, VITTEL, VRTT MOYENMOUTIER, NEUFCHATEAU (3).

6- Point financier :

• Tarifs 2016-2017 (Cf. tableau joint)

Le trésorier présente le tableau d'évolution des tarifs depuis 2009-2010 et les montants proposés pour l'exercice **2016-2017**. Il propose une augmentation raisonnable des frais d'engagement en championnat par équipes avec un maximum de 3%. Une légère augmentation du coût d'engagement au Challenge Jeunes qui passe de 2,40 € à 2,50 € et des autres organisations départementales qui passent de 4,70 € à 4,80 €. Les autres frais d'engagement ne sont pas modifiés. S'agissant des indemnités d'organisation versées aux clubs, il propose une légère augmentation, l'organisation d'une journée passe de 150,00 € à 160,00 € et la demi-journée de 70,00 € à 75,00 € (- de 10 tables), de 114,00 € à 120,00 € (+ de 10 tables). Il précise qu'il ne souhaite pas s'aligner sur la Ligue qui indemnise les clubs sur le nombre d'aires de jeux installées. Suite à la hausse FFTT des indemnités versées aux arbitres et sachant que nous avons des tarifs un peu en deçà de celles-ci, il propose que les indemnités passent de 18,00 € à 20,00 € pour l'arbitrage, de 22,00 € à 25,00 € pour les JA et restent à 40,00 € pour les organisations avec préparation. Les tarifs des prestations techniques, frais de déplacement et feuilles de rencontre restent inchangés.

Enfin il rappelle que le principal objectif en matière de tarifs, c'est une augmentation raisonnable, cohérente des recettes d'engagement en compétition et des indemnités versées aux clubs.

Les tarifs sont votés à l'unanimité.

• Situation comptable

Le trésorier commente la balance comptable arrêtée à ce jour. Le total des charges s'élève à **23 450,74 €** et celui des produits à **30 098,72 €** soit un solde positif de **6 647,98 €** qui ne correspond pas à l'atterrissage réel au 30/06. Il précise qu'il reste des dépenses à comptabiliser : les indemnités et frais des dernières organisations (1.600 €), les dépenses de participation aux Inter-CD (environ 2.000 €) et divers autres frais sans oublier les bourses d'aide aux clubs et l'indemnisation des licences promos des jeunes. Au niveau des recettes, seuls restent à comptabiliser les engagements en Coupe des Vosges (500 €), la subvention de développement LLTT (1.600 €) et les amendes (279 €).

Ces chiffres confirment que l'exercice sera à nouveau déficitaire.

- **Situation des clubs**

A ce jour, le solde de la balance des clubs est de – **233,24 €** correspondant à une somme globale de **1 344,46 €** dus par 14 clubs et **1 577,70 €** d'avance en compte pour 16 clubs, aucun club ne présente un solde à zéro. Cette importante avance correspond au montant des bourses et aides aux licences laissés en compte par certains clubs. Il rappelle que les clubs devront être à jour au moment du réengagement de leurs équipes ce qui veut dire que le solde de l'exercice, s'il est débiteur, devra être payé avant le **11 septembre 2016** date de l'Assemblée Générale. Les fiches financières actualisées au 30 juin seront envoyées courant juillet aux clubs. La liste des Chèques Sport remis par les clubs a été envoyée par Etienne ROBERT pour remboursement au Conseil départemental. Ils ne seront pas remboursés au Comité avant le 30 juin, c'est pourquoi le montant sera porté sur les fiches financières du prochain exercice et remis aux clubs à l'Assemblée Générale.

7- Divers :

Pour l'**Assemblée Générale** du dimanche 11 septembre à DOMPAIRE, il faudra confirmer les réservations de repas pour le 3 septembre dernier délai, à Pascal MEURET.

Enfin un tour de table informel permet aux membres présents de s'exprimer sur leur intention de renouveler ou pas leur candidature pour les prochaines élections de la nouvelle olympiade. Réponse écrite de candidature avec la fiche de présentation du candidat à transmettre au Président pour le 24 août, dernier délai.

Rappel : prochaine réunion du Comité le lundi 5 septembre à 18 h 30 à BRUYERES.

La séance est levée à 23 h 50.

La Secrétaire,
Isabelle FRIRY

Le Président,
Michel LABRIET